Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20261103-115_2026-DE

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Trois Novembre à Dix Huit Heures Trente.
Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.
Date de convocation du conseil municipal : 28 octobre 2026.
Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Emilie MONTANES, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Christophe CLARET, Jean-Michel PONCE, Stéphanie FLEURY, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Emilie COUVEZ, Pierre PAGNON, Bénédicte ROGER.
Absents excusés : Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Audrey GALLOY donne pouvoir à Jean-Michel PONCE, Damien CLET donne pouvoir à Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Bastien MONREAL donne pouvoir à Bénédicte ROGER.
En exercice : 27 Présents : 22 Ayant pris part au vote : 27
Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.
Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°115/2026

Mise à disposition d'un minibus financé par des recettes publicitaires - Approbation des contrats de location longue durée et de régie publicitaire

Monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, informe l'assemblée que la commune souhaite disposer d'un véhicule afin de répondre aux besoins de déplacement, liés à ses activités et à ses missions de service public.

Ce véhicule permettra également de faciliter les déplacements dans le cadre des activités associatives, scolaires et sportives, ainsi que dans le cadre des actions sociales menées par la commune.

Afin de permettre la mise à disposition de ce véhicule, il est proposé de conclure un contrat de location de longue durée avec la société LOCA JEN, située à Mérignac (33), représentée par son président, monsieur Jean CAROZZI .

Ce contrat porte sur la mise à disposition d'un minibus thermique de 9 places, de marque Peugeot, Renault, ou Ford, pour une durée de trois ans avec kilométrage illimité, à compter de la mise à disposition du véhicule. Celui-ci bénéficiera d'une garantie constructeur de deux ans.

A l'issue du contrat, plusieurs possibilités seront offertes à la commune :
- Restituer le véhicule ;
- Renouveler l'opération pour une nouvelle période de trois ans ;
- Procéder au rachat du véhicule selon les condtions prévues au contrat.

La commune aura à sa charge les frais de livraison du véhicule, la carte grise, l'entretien, l'ensemble des frais de réparations et de fonctionnement quelle qu'en soit la nature (mécanique ou carrosserie), la souscription d'une assurance tous riques, ainsi que le coût d'installation d'un marche-pied et de poignées contribuant à sécuriser l'accès à bord.

le financement de cette opération repose sur les recettes publicitaires générées par la commercialisation des emplacements publicitaires présents sur le véhicule. L'exploitation de ces emplacements sera assurée par un opérateur de régie publicitaire.

.../...

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20261103-115_2026-DE

Cette régie publicitaire sera confiée à l'EIRL Jean COROZZI-VISIOCOM, située à Antony (92), représentée par son dirigeant, monsieur Jean COROZZI, pour une durée de trois ans à compter de la mise à disposition du véhicule loué, dans les conditions prévues par le contrat.

La société VISIOCOM rétrocèdera à la commune la quote-part des recettes publicitaires lui revenant, qui s'élevera à environ 30 000,00€ TTC, en lui mettant à disposition le véhicule sérigraphié.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

CONSIDERANT la proposition présentée par la société LOCA JEN relative à la mise à disposition d'un véhicule thermique de 9 places dans le cadre d'un contrat de location de longue durée ;

CONSIDERANT la proposition présentée par l'EIRL Jean COROZZI-VISIOCOM relative à la mise en place d'une régie publicitaire destinée à contribuer au financement de la location du véhicule ;

➢ APPROUVE le contrat de location de longue durée du véhicule, annexé à la présente délibération, à conclure avec la société LOCA JEN ;

➢ APPROUVE le contrat de régie publicitaire, annexé à la présente délibération, à conclure avec l'EIRL Jean COROZZI-VISIOCOM ;

➢ AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer les contrats correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 06 NOV. 2026
Et publication du : 06 NOV. 2026

Le maire,

Guy ROUQUIE

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)

La secrétaire,

Bénédicte ROGER